



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 97789

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants au sujet de la transmission le 31 mai 2006 seulement du rapport GAL au Conseil d'État. La Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA), du fait du retard de ce dossier, demande donc légitimement que la haute juridiction administrative statue suivant la procédure d'urgence. Aussi, il souhaite qu'il lui indique ses intentions relativement à cette proposition.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre délégué aux anciens combattants sur la réflexion en cours concernant l'éventuelle attribution de la campagne double aux anciens combattants d'Afrique du Nord fonctionnaires et assimilés. Il évoque notamment les délais de transmission du rapport de M. Gal vers le Conseil d'État. Le ministre rappelle que c'est à sa demande que M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, a réalisé une étude sur ce sujet. Ses travaux ont permis d'entendre l'ensemble des parties concernées et d'actualiser les données disponibles sur cette question complexe. Avant de communiquer ce rapport, il est apparu nécessaire de disposer d'un éclairage juridique complémentaire sur plusieurs de ses aspects. C'est pourquoi le ministre a indiqué que le Gouvernement saisissait pour avis le Conseil d'État. Le ministre délégué aux anciens combattants ne manquera pas d'informer la représentation parlementaire et les associations lorsque l'ensemble des éléments nécessaires lui auront été remis sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97789

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6339

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9035